

Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir

Nous, représentants de la jeunesse africaine, réunis à Addis-Abeba les 26 et 27 avril 2024, en présence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et du Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, et sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union panafricaine de la jeunesse, de la Commission de l'Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement, en réponse à l'appel tendant à organiser le Forum de la jeunesse sur le Sommet du futur,

Reconnaissant le rôle crucial des jeunes dans le façonnement du présent et du futur de l'Afrique, et conscients de l'importance du multilatéralisme pour accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Réaffirmant notre attachement aux principes panafricains d'unité, de solidarité et de coopération pour surmonter les difficultés auxquelles le continent africain est confronté et faire progresser le développement durable,

Reconnaissant qu'il est urgent de relancer et de renforcer le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux et atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063,

Considérant que la démographie des jeunes en Afrique constitue un atout important et un catalyseur potentiel de changement transformateur, soulignant la nécessité de politiques et de programmes ciblés qui permettent de s'attaquer aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés et de tirer parti des possibilités qui leur sont offertes et garantissent leur participation active au façonnement de l'avenir du continent, et soulignant également que ce n'est qu'en exploitant l'énergie, la créativité et l'innovation des jeunes Africains que le continent pourra se développer de manière durable et réaliser pleinement son potentiel,

Considérant les divers cadres de l'Union africaine, notamment la Charte africaine de la jeunesse, le Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité et la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025, qui constituent une plateforme stratégique et transversale pour les activités d'autonomisation et de développement des jeunes menées aux niveaux continental, sous-régional et national en Afrique en vue de s'attaquer aux principaux problèmes qui affectent les jeunes,

Par la présente :

1. En ce qui concerne le développement durable et le financement du développement :

a) *Soulignons* la nécessité d'accroître les investissements financiers et techniques dans les efforts visant à adapter le développement durable et les initiatives menées par les jeunes aux contextes locaux, s'agissant en particulier de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et du bien-être, de l'action climatique, du secteur créatif, de l'équité entre les femmes et les hommes, de la paix et de la sécurité, ainsi que des partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;



b) *Appelons* à la création de mécanismes de financement et de partenariats innovants afin de mobiliser des ressources nationales pour des initiatives menées par des jeunes et d'accélérer la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) *Demandons instamment* que soit créé et mis en service un fonds pour la jeunesse de l'Union africaine et que le financement des programmes, projets et institutions durables pour la jeunesse soit augmenté aux niveaux national, sous-régional et continental ;

d) *Recommandons fortement*, conformément à l'appel du Secrétaire général, le déblocage et l'affectation immédiats des fonds de relance des objectifs de développement durable, qui sont essentiels pour permettre aux pays en développement de se relever et de relancer les progrès interrompus pendant la pandémie de COVID-19, demandons que ces ressources soient rapidement mises à disposition pour fournir un soutien essentiel, pour rétablir et accélérer les initiatives de développement et pour promouvoir un rétablissement durable dans toutes les zones touchées, et engageons chaque État Membre de l'ONU à tenir compte de cet impératif et à fournir rapidement les ressources nécessaires à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en reconnaissant que le sort de millions de personnes en dépend et qu'il est temps d'agir ;

e) *Prions instamment* le Fonds monétaire international de transférer rapidement les droits de tirage spéciaux des pays qui n'en ont pas un besoin immédiat aux pays africains par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement, ce qui aiderait grandement les pays africains à se remettre des pertes subies lors de la pandémie de COVID-19 et de rétablir la stabilité économique, étant entendu que le temps presse et qu'une action décisive est nécessaire pour éviter d'autres revers ;

f) *Condamnons fermement* la perte alarmante de milliards de dollars chaque année dans les pays africains en raison des flux financiers illicites, et demandons instamment aux gouvernements africains de mettre en œuvre des mesures énergiques pour freiner ces flux et colmater les brèches dans les systèmes financiers africains, le but étant d'exploiter ces fonds substantiels, de transformer le paysage économique, de canaliser les ressources indispensables vers le développement et de favoriser la prospérité ;

2. En ce qui concerne la paix et la sécurité internationales :

a) *Affirmons* qu'il importe de promouvoir les efforts en faveur de la paix, de l'unité, de la cohésion et de la stabilité, ainsi que de la prévention et du règlement des conflits en Afrique et au-delà ;

b) *Appelons* à la réforme du Conseil de sécurité, en particulier pour que l'Afrique y ait des sièges permanents, afin de tenir compte des priorités et dynamiques changeantes de l'Afrique et du monde ;

c) *Appelons également* à la réforme des Nations Unies, qui est essentielle pour réaffirmer la responsabilité de l'Organisation de protéger, d'assurer des conditions économiques et politiques stables au niveau mondial, de garantir que toutes les populations vulnérables reçoivent la protection qu'elles méritent et de défendre les principes fondamentaux de la coopération et de la sécurité internationales ;

d) *Exhortons* les États Membres des Nations Unies à apporter un appui technique et financier accru aux initiatives locales de consolidation de la paix, aux stratégies de prévention des conflits et à l'autonomisation des jeunes en tant qu'agents de la paix et de la réconciliation ;

e) *Appelons* à promouvoir le multilatéralisme au sein de la communauté mondiale en tant que principe enraciné dans les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'action collectives et guidé par la confiance, l'intégrité et la croyance en la bonté inhérente à l'humanité, convaincus que le renforcement du multilatéralisme constitue un impératif et une approche durable pour atténuer et prévenir les conflits, faciliter les mécanismes de réaction rapide aux conflits, aux catastrophes et à l'insécurité, faire face à l'impact des changements climatiques et traiter les questions connexes qui affectent profondément l'Afrique ;

f) *Soulignons* le rôle essentiel des jeunes marginalisés, en particulier ceux qui sont touchés par un conflit, en tant qu'importants agents de changement et participants à part entière aux efforts de consolidation de la paix, de reconstruction post-conflit et de justice transitionnelle, tout en reconnaissant que leur participation est vitale pour contrer le discours symbolique et garantir leur véritable inclusion et leur autonomisation dans l'élaboration d'un avenir pacifique et équitable ;

g) *Demandons instamment* l'augmentation des investissements dans l'éducation de transformation et les programmes d'autonomisation économique adaptés aux besoins des jeunes, qui devraient viser à améliorer leur accès aux ressources financières, à soutenir des moyens de subsistance dignes, à élargir les possibilités et à promouvoir un engagement socioculturel et politique positif, autant d'éléments essentiels pour favoriser une meilleure cohésion sociale panafricaine et contribuer au bien-être général et à la prospérité des jeunes Africains ;

h) *Soulignons* l'importance cruciale d'accorder la priorité aux services essentiels de santé sexuelle et procréative et à des services solides de soutien à la santé mentale, y compris le soutien psychosocial et l'accompagnement des traumatismes, et de mettre en place des structures qui offrent des services adaptés, tenant compte du genre et de la jeunesse, afin d'atténuer et de prévenir la radicalisation ;

3. En ce qui concerne la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique :

a) *Reconnaissons* le potentiel transformateur de la science, de la technologie, de l'innovation et de la coopération numérique pour favoriser le développement durable et relever les défis mondiaux ;

b) *Préconisons* l'inclusion afin de réduire la fracture numérique, de renforcer les systèmes numériques de collaboration et d'accroître les investissements dans la recherche-développement, l'infrastructure numérique et les initiatives de renforcement des capacités, en vue d'exploiter les avantages des progrès technologiques au profit de tous ;

c) *Exhortons* les États membres de l'Union africaine à augmenter de manière ambitieuse leurs investissements dans la recherche, l'innovation et le développement pour atteindre au moins 5 % du produit intérieur brut, ce qui est essentiel pour accélérer le développement durable, renforcer les avancées technologiques et favoriser la croissance économique sur l'ensemble du continent, démontrant ainsi leur engagement à opérer un changement décisif en donnant la priorité aux solutions locales et en renforçant leur position dans le paysage mondial de l'innovation ;

d) *Préconisons* une approche holistique multipartite dans la formulation des politiques et des réglementations en matière de science, de technologie et d'innovation, qui suscitera une collaboration active des jeunes avec les pouvoirs publics, les universités, l'industrie, la société civile et la communauté scientifique, notamment sous la forme de consultations qui font appel à des compétences diverses, qui se caractérisent par la transparence dans la prise de décision, qui favorisent les partenariats en recherche-développement, qui améliorent l'accès aux ressources en matière de science, de technologie et d'innovation et qui facilitent le transfert de technologie ;

e) *Exhortons* les États Membres des Nations Unies à mettre en œuvre des réglementations solides relatives à l'intelligence artificielle qui protègent les économies fragiles et les populations vulnérables des pays en développement et qui encouragent le développement et le déploiement responsables des technologies connexes visant à promouvoir les possibilités économiques et l'innovation, guidées par des mesures de protection et des principes éthiques, le but étant de garantir que l'intelligence artificielle est utilisée comme un outil de croissance durable et de progrès social et qu'elle profite à toutes les couches de la société, en particulier aux jeunes ;

f) *Recommandons* la ratification et la mise en œuvre urgentes des cadres continentaux qui visent à promouvoir la transformation numérique, tels que la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030), la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique et la Stratégie et le Plan de mise en œuvre de l'éducation numérique de l'Union africaine, la formulation d'une stratégie continentale sur l'intelligence artificielle et l'harmonisation des politiques transnationales en matière de confidentialité et de sécurité des données ;

g) *Appelons* à un renforcement de la réglementation et de la normalisation afin de garantir l'interopérabilité des technologies et la portabilité des services sur l'ensemble du continent, de manière à permettre aux jeunes Africains d'accéder plus facilement à une variété de fournisseurs de services adaptés et compétitifs ;

h) *Exhortons* les gouvernements à revoir les obstacles fiscaux et politiques qui ralentissent et entravent le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication et à réviser les régimes fiscaux afin d'améliorer la pénétration du haut débit, de réduire les coûts d'accès et de favoriser la numérisation, l'innovation, le commerce électronique et la croissance du secteur créatif, en utilisant une approche équilibrée qui libérera le potentiel du secteur des technologies de l'information et de la communication et favorisera un développement équitable et une croissance durable ;

i) *Appelons* à promouvoir, en lui attribuant un rang de priorité, le financement des jeunes chercheurs, innovateurs et développeurs, à apporter un soutien accru aux publications nationales et internationales et à protéger les droits de propriété intellectuelle en Afrique ;

j) *Préconisons vivement* des interventions gouvernementales, sous la forme de mécanismes financiers permettant aux pouvoirs publics d'allouer des fonds, des subventions et des incitations, afin de garantir à tous les Africains un accès abordable à l'Internet et aux appareils de haute technologie, ce qui est essentiel pour réduire la fracture numérique et promouvoir une participation inclusive à l'économie numérique ;

k) *Exhortons* les États membres de l'Union africaine et toutes les autres parties prenantes à adopter une stratégie solide visant à faciliter l'adoption d'innovations émanant de l'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur celles qui sont développées et fabriquées par des jeunes, l'objectif étant de promouvoir des solutions locales, de tirer parti du potentiel créatif des jeunes Africains, de favoriser un environnement propice à l'adoption d'innovations locales et de soutenir le développement durable et l'autonomisation économique sur l'ensemble du continent ;

l) *Appelons* les États Membres des Nations Unies à promouvoir activement des initiatives qui s'attaquent aux disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la technologie numérique, qui favorisent un accès équitable et des débouchés pour tous et qui défendent l'autonomisation des femmes et des filles, en vue d'assurer leur pleine participation à la sphère numérique et de favoriser un développement socioéconomique inclusif ;

m) *Appelons* les participants au Sommet de l'avenir à adopter un pacte numérique mondial et à garantir la participation active des jeunes à l'élaboration des politiques numériques aux niveaux national et international ;

n) *Exhortons* les pays africains à aligner leurs politiques nationales sur le pacte une fois qu'il aura été adopté ;

o) *Demandons instamment* au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de permettre aux jeunes d'accéder au portail du pacte numérique mondial une fois qu'il aura été créé, afin qu'ils puissent rendre compte chaque année des activités de mise en œuvre dans leurs pays respectifs et sur l'ensemble du continent africain, garantissant ainsi que leurs points de vue sont intégrés dans les rapports d'activité ;

4. En ce qui concerne la jeunesse et les générations futures :

a) *Affirmons* qu'il est important de responsabiliser les jeunes et de garantir leur participation significative aux processus de prise de décision à tous les niveaux ;

b) *Appelons* les États membres de l'Union africaine à renforcer les moyens d'action de l'Union panafricaine de la jeunesse en tant qu'organe de coordination continental pour les jeunes et à soutenir ses affiliés pour faire entendre la voix de tous les jeunes Africains, en vue de ne laisser personne de côté et d'assurer la participation et la représentation significatives des jeunes dans les processus politiques, économiques, sociaux et environnementaux et les plates-formes de prise de décision ;

c) *Demandons* à l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et au Programme des Nations Unies pour le développement de créer, en partenariat avec l'Union panafricaine de la jeunesse, un forum panafricain de la jeunesse à caractère statutaire. Ce forum servirait de cadre de promotion du dialogue et de la coopération entre les générations, offrirait aux jeunes la possibilité de s'engager auprès de diverses parties prenantes, notamment l'Union africaine et ses organes, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, et intégrerait la voix des jeunes dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques ;

d) *Appelons* à la transformation globale des systèmes éducatifs en Afrique afin qu'ils reflètent les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui impliquerait de réimaginer les programmes scolaires afin qu'ils reflètent les engagements pris lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, alignant ainsi les systèmes éducatifs africains sur les cadres de gouvernance mondiaux et veillant à ce qu'ils soient inclusifs et tournés vers l'avenir ;

5. En ce qui concerne la transformation de la gouvernance mondiale :

a) *Appelons* à la réforme des structures de gouvernance mondiale afin d'assurer une représentation plus large et une plus grande transparence et responsabilité ;

b) *Soulignons* qu'il est impératif de réformer les structures de gouvernance mondiale, y compris les institutions de Bretton Woods créées au milieu du XX^e siècle, pour les adapter au XXI^e siècle, en mettant fortement l'accent sur la nécessité de réorganiser l'architecture financière et les systèmes mondiaux pour renforcer la représentation, la transparence et la responsabilité, ce qui est essentiel pour favoriser un cadre de gouvernance mondiale plus inclusif et plus efficace qui puisse mieux répondre aux besoins de tous les pays et de tous les peuples, tout en garantissant une réponse équitable aux défis mondiaux ;

c) *Exhortons* les États membres de l'Union africaine à s'engager pleinement dans la recherche de la multipolarité et à prôner un dialogue qui donne la priorité aux intérêts et aux valeurs de l'Afrique et qui garantisse la justice et l'équité dans le discours mondial et les processus de prise de décision ;

d) *Appelons* au renforcement des institutions et des mécanismes multilatéraux et régionaux afin de lutter contre les inégalités dans le monde, de promouvoir le développement durable et de défendre les principes de justice et d'équité ;

e) *Appelons également* à intégrer le développement de l'infrastructure numérique, y compris les mécanismes numériques de collecte des impôts, dans la réforme des processus de gouvernance, en vue de freiner les flux financiers illicites et de récupérer les fonds perdus ;

f) *Soulignons* la nécessité d'utiliser des structures de financement accessibles pour soutenir les initiatives menées par les jeunes ou destinées à leur venir en aide, ainsi que l'adoption de quotas réservés aux jeunes dans les structures et mécanismes politiques mondiaux, continentaux, sous-régionaux et nationaux ;

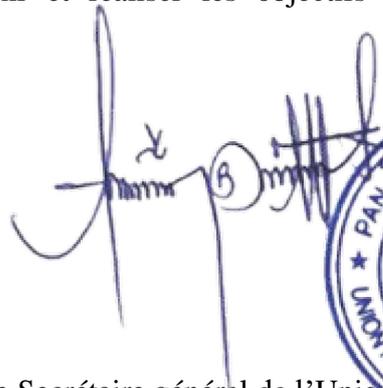
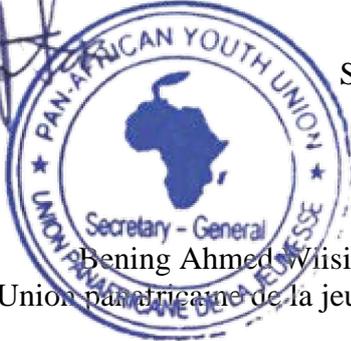
g) *Réaffirmons* que la gouvernance mondiale commence à la base et appelons à une intégration solide des jeunes de la base dans les processus d'élaboration des politiques afin de garantir que chaque voix soit entendue et valorisée dans la prise de décision ;

h) *Plaidons pour* une meilleure représentation des jeunes dans les processus politiques, démocratiques et de paix, centrée sur l'inclusivité des nominations à tous les niveaux de gouvernement ;

i) *Appelons* les Nations Unies à assurer une représentation appropriée et adéquate des jeunes Africains au Sommet de l'avenir afin que leurs voix puissent influencer efficacement sur les actions à entreprendre au niveau mondial ;

j) *Exprimons notre gratitude* à la Commission économique pour l'Afrique, au Programme des Nations Unies pour le développement et à l'Union africaine pour avoir collaboré avec l'Union panafricaine de la jeunesse à l'organisation du Forum de la jeunesse sur le Sommet de l'avenir, reconnaissons en particulier et notons la valeur de la participation du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et de son interaction avec les jeunes Africains au cours du Forum de la jeunesse ;

k) *Restons unis* dans notre engagement à œuvrer pour un avenir plus radieux et plus durable pour le continent africain et le monde et appelons les gouvernements, les organisations régionales et mondiales, la société civile, le secteur privé, les institutions financières internationales et toutes les autres parties prenantes à se joindre à nous pour promouvoir le programme du Sommet de l'avenir et réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

  Signé :
Bening Ahmed Wiisichong
Le Secrétaire général de l'Union panafricaine de la jeunesse